

Nombre de Membres

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

Composant le Conseil d'Administration : 9

En exercice : 8
présents à la séance

Ou représentés : 0

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-six, le lundi 15 juin à 17 heures 45, les Membres composant le Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Monsieur Romain MARIA, Président du Centre Communal d'Action Sociale, pour la tenue du Conseil d'Administration qui s'est déroulé à l'Espace loisirs du centre – Parc de l'Hôtel de Ville, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 10 juin 2026, conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Etaient présents :

M. MARIA, Président,

Mme BÉYO, Maire-Adjointe, M. BONAÏTI, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, Mme CHAPTAL, Conseillère Municipale, Mme COPPOLA, représentant les associations de personnes handicapées, Mme GIVRY, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales, Mme MARCHAL, représentant les associations de retraités et de personnes âgées, Mme PEREZ, Maire-Adjointe.

Absent :

M. COGNET, Conseiller Municipal.

Les Membres présents formant la majorité des administrateurs peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Monsieur Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal. Il a désigné Madame Lagarigue comme secrétaire de séance.

La séance du Conseil d'Administration a commencé à 17 heures 45.

1 - Installation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment son article L 123-6,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026, qui a vu l'élection de Monsieur Romain MARIA comme Maire de la commune de Maisons-Alfort,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 fixant à quatre le nombre des membres du Conseil Municipal - en plus du Maire - devant siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'affichage en mairie en date du 20 avril 2026 informant les associations mentionnées à l'article L 123-6 susvisé du renouvellement des membres nommés au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les candidatures présentées par les associations de retraités et de personnes âgées, par les associations de personnes handicapées et par les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

Vu la proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales reçue le 20 avril 2026,

Vu l'arrêté du Maire en date du 19 mai 2026 portant nomination des membres de la société civile au Conseil d'Administration du C.C.A.S,

Monsieur Romain MARIA devient Président de plein droit du Centre Communal d'Action Sociale.

1. Sont nommés par délibération du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal :

- Madame Karine PEREZ,
- Madame Marie-Laurence BÉYO,
- Madame Agnès CHAPTAL,
- Monsieur Étienne COGNET.

2. Sont nommés par arrêté de Monsieur le Président :

- Madame Jacqueline GIVRY, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales.
- Monsieur Jacques BONAÏTI, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.
- Madame Pascale COPPOLA, représentant les associations de personnes handicapées.
- Madame Jeanine MARCHAL, représentant les associations de retraités et de personnes âgées.

3. Les administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ne feront l'objet d'aucune indemnité.

Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S,



Romain MARIA
Maire,
Conseiller Régional d'Île de France

La secrétaire de séance,
Carole LAGARRIGUE

Délibération affichée le :
Délibération adoptée par :

8 voix pour

00 voix contre

00 abstention(s)

00 ne prenant pas part au vote